

SALLES	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2016	
	Habitants et associations de la commune	Personnes physiques ou morales hors commune
SALLE DU MOULIN		
Pour 1 jour à partir de 8h jusqu'au lendemain 8h	120€+60€ pour utilisation de la cuisine	240€+60€ pour utilisation de la cuisine
Forfait week-end + cuisine (du samedi 8h au lundi 8 h)	240€	450€
Par journée supplémentaire (le lundi ou le vendredi de 8h à 8h le lendemain)	60€+30€ pour utilisation de la cuisine	120€+30€ pour utilisation de la cuisine
Caution	300€	
Vaisselle Salle du Moulin		
Forfait 300 personnes (pour la vaisselle cassée lors d'une réservation voir le tableau des tarifs ci-dessous)	50€	50€
Caution Vaisselle	100€	
Chauffage Salle du Moulin		
Le chauffage est facturé systématiquement du 1er octobre au 31 mars. Il est gratuit pour les associations communales et le personnel municipal lors de la première mise à disposition pendant la période où il est facturé.		
Pour une journée	20€	20€
Par journée supplémentaire	20€	20€
FERME SAINT-MICHEL		
Période culturelle (du samedi précédant les Journées du Patrimoine au 30 juin inclus)		
Forfait d'utilisation de 70 € qui comprend la présence du technicien d'accueil pour l'aide au montage et démontage (maximum 6h00), ainsi que sa présence pendant la manifestation (2h00 de répétition + 2h00 de spectacle).		
Caution	500 €	

Période estivale

(du 1er juillet au vendredi précédant la Journée du Patrimoine)

Pour 1 jour à partir de 8h jusqu'au lendemain 8h	150 €	250€
Forfait week-end (du samedi 8h au lundi 8h)	250 €	450 €
Par journée supplémentaire	100 €	150 €
Caution	400 €	

MARCHÉ COUVERT

Pour 1 jour à partir de 8h jusqu'au lendemain 8h	100€	200€
Par journée supplémentaire	50€	100€
Caution	200€	

SALLE DE RÉUNION DE LA MAIRIE (hors salle du Conseil)

Pour 1 jour à partir de 8h jusqu'au lendemain 8h	Gratuit	60€
Par journée supplémentaire	Gratuit	30€
Caution	Pas de caution	

SALLE DES ADJOINTS

Forfait au mois (2 1/2 journées)	En fonction de la disponibilité	100€
Caution	Pas de caution	

SALLE DE LO GERBO BAUDO

Forfait au mois (2 journées)	En fonction de la disponibilité	50€ mensuel avec chauffage (d'octobre à mars)
		30 € mensuel sans chauffage (avril à septembre)
Caution	Pas de caution	

AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_11-DE
Reçu le 03/10/2016

ANCIENNE MAIRIE DE ST GERMAIN

Salle du conseil et du Rez de Chaussée	En fonction de la disponibilité	Forfait mois : 120€ pour l'ensemble pour Juillet, août, et septembre
Rez de Chaussée	En fonction de la disponibilité	Forfait mois : 80€ d'octobre à juin
Caution	Pas de caution	

**TARIF 1^{er} juillet 2016 : Vaisselle manquante ; vaisselle cassée ; vaisselle détériorée.
SALLE DU MOULIN**

Désignation	Tarif
Assiette plate 24cm	3,00 €
Assiette plate 21cm	3,00 €
Assiette plate 19cm	3,00 €
Assiette creuse 23cm	3,00 €
Plat ovale inox 34cm	4,00 €
Légumier inox 24cm	7,00 €
Plat rond inox 30cm	8,00 €
Ramequin blanc n°2 14cl	1,00 €
Corbeille ronde polypro 21cm	3,00 €
Pichet isotherme inox 1L	11,00 €
Verre Napoléon 24cl	2,00 €
Verre Napoléon 18cl	2,00 €
Tasse à café 9cl	2,00 €
Carafon vin 100cl	2,00 €
Gobelet Norvège 16cl	1,00 €
Louche éco inox 27cm	3,00 €
Fourchette de table	2,00 €
Couteau de table	2,00 €
Cuillère de table	2,00 €
Cuillère à café	1,00 €

AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_11-DE
Reçu le 03/10/2016

Les associations de Confolens et le personnel municipal peuvent bénéficier à titre gratuit de la location d'une salle une fois par an, pour une utilisation personnelle et pour une journée. La réservation sera effective après le règlement par l'organisateur d'un premier versement, à titre d'arrhes, correspondant à 50% du montant complet de la location.

Article 2 : Les arrhes seront réglées par chèque libellé au nom du Trésorier municipal et encaissées. Le solde sera payé à l'entrée dans les lieux par chèque libellé au nom du Trésorier municipal.

Article 3 : Une caution devra être versée à la réservation des locaux, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésorier Municipal. Le chèque de caution, non encaissé, sera rendu au locataire après encaissement du paiement de la location de salle si les dispositions de location de la salle ont été respectées, et si aucune dégradation n'a été constatée. La caution est fixée selon le barème suivant :

CAUTION	<u>Habitants et associations de la commune</u>	<u>Personnes physiques ou morales hors commune</u>
Salle du Moulin	300€	300€
Ferme St Michel Période culturelle (du samedi précédant les Journées du Patrimoine au 30 juin inclus)	500 €	
Période estivale (du 1er juillet au vendredi précédant la Journée du Patrimoine)	400 €	
Marché couvert	200€	200€
Salles de réunion de la mairie (hors Salle du Conseil)	Pas de caution	
Salle de Lo Gerbo Baudo		
Salle Ancienne mairie de St Germain (Conseil et Rez de Chaussée)		
Vaisselle Salle du Moulin	100€	100€

Article 4 : L'ensemble des frais afférents à la location d'une salle municipale sera versé à la régie de recettes « location des salles municipales et frais accessoires à la location ».

Article 5 : Si le Maire constate une divergence quant à la durée de l'utilisation annoncée au moment de la réservation et celle réellement mise en œuvre, il sera appliqué le tarif du jour supplémentaire d'occupation tel qu'il a été fixé précédemment.

Article 6 : Après réalisation de l'état des lieux de fin de location, et en cas de contestation de dégradations, le conseil municipal statuera sur le montant de la restitution de la caution au vu d'un état justificatif du montant des frais de remise en état ou de remplacement du matériel.

AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_11-DE
Reçu le 03/10/2016

Article 7 : Si le locataire de la salle est amené à annuler une manifestation prévue, il devra en informer au plus tôt le service municipal gestionnaire.
En cas d'annulation de la réservation, la restitution des arrhes sera effectuée sur délibération du Conseil Municipal.

Article 8 : En cas d'annulation de la réservation par la commune pour cas de force majeure, celle-ci reversera au locataire les arrhes perçues par l'intermédiaire du Trésorier municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs de location des salles municipales et frais accessoires à la location à compter du 1^{er} juillet 2016

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 septembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

